

la guerre avait fait partie du personnel administratif, recevrait-il le minimum des appointements de sa classe?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Si ma mémoire est fidèle, je crois que le soldat en question serait sujet aux dispositions de la loi actuelle du service public. Il existe peut-être un décret du conseil se rattachant à la question, mais je n'ai pas souvenance pour le moment. Il va sans dire que le ministre pourrait nommer ce fonctionnaire et lui attribuer certains appointements; seulement, à mon avis, il ne serait guère possible de faire en sa faveur de dérogation aux dispositions de la loi, touchant l'administration dans le personnel administratif, à moins qu'il ne soit nommément inscrit au budget. Si le soldat revenu au pays avait justifié de ses aptitudes pour l'admission dans la 2e division, il va sans dire qu'il pourrait passer dans cette division; mais s'il n'a pas subi l'épreuve de capacité, il devrait, à mon sens, débiter au minimum d'appointements, prévu par la loi existante. Je ne saurais me prononcer positivement à cet égard, vu qu'on a adopté certains décrets du conseil se rattachant aux soldats revenus du front; mais tel est l'avis que je puis exprimer, séance tenante.

M. DEVLIN: Le sentiment qui règne parmi les soldats revenus au pays, c'est que ceux qui ont été en activité de service pendant deux ans sur le front, devraient recevoir la bonification annuelle accordée à ceux qui sont demeurés au pays. Ainsi, le soldat qui a servi deux ans au front et qui, dans le cours ordinaire des choses, aurait touché l'augmentation annuelle de \$50, devrait être sur le même pied que ceux qui sont demeurés au pays et recevoir \$50 de bonification.

M. SCHAFFNER: Je souscris à presque toutes les observations formulées au sujet de ce projet de loi. Si je ne me trompe encore qu'il y ait dans le personnel d'Ottawa des membres des services extérieurs, la masse du personnel des services extérieurs est en dehors de la ville.

L'hon. M. LEMIEUX: Il y a, dans la ville d'Ottawa, un personnel des services extérieurs, comme certains fonctionnaires des postes et des douanes.

M. SCHAFFNER: Sans doute, mais lorsqu'il est question des services extérieurs, on vise plutôt le personnel des services en dehors d'Ottawa. C'est à ces employés que songeait le député de Frontenac, en disant

[M. Devlin.]

à tort ou à bon droit, qu'il n'y avait guère de votants intéressés. A mon avis, le personnel des services extérieurs, en dehors d'Ottawa, devrait s'imposer un peu plus aux préoccupations du Gouvernement, que le personnel administratif, des services soit intérieurs soit extérieurs, à Ottawa même. Voilà nombre d'années que je noue des relations avec les divers bureaux, et mes observations ne s'appliquent pas uniquement au Gouvernement actuel; car j'ai longtemps siégé ici sous l'ancien régime. Il est indubitable que le personnel des administrations centrales est trop nombreux. Il y a certainement dans les divers bureaux d'Ottawa des fonctionnaires qui ont un surcroît de besogne et doivent retourner au bureau dans la soirée, et ils ne reçoivent pas une rémunération suffisante.

J'ai toujours été d'avis qu'un homme qui travaille, comme ouvrier ou employé devrait recevoir un bon salaire; c'est un principe que j'ai appliqué dans mes propres affaires. Mais j'estime que cette façon de surcharger les divers départements à Ottawa est exagérée. On y rencontre des garçons et des filles qui sont entrés dans le service plutôt pour se distraire et avoir un peu d'argent de poche, et en parlant ainsi, je parle en connaissance de cause. Je veux toutefois qu'il soit bien entendu, que je ne comprends pas dans mes observations l'employé dont les services sont bel et bien requis; mais c'est une chose bien agréable d'être employé de l'administration et de recevoir son traitement chaque mois. Je suis persuadé que si l'on faisait une épuration parmi ceux qui guettent l'horloge vers cinq heures, on pourrait opérer une réduction sensible dans le service intérieur.

Je désire m'adresser au ministre des Douanes (M. Reid). C'est un homme aimable. Dans ma circonscription, j'ai à peu près six ou sept agents des douanes. Nous devons les avoir. Ils reçoivent \$800 par an. Presque tous n'ont pas d'autre source de revenu et ils doivent se contenter pour vivre de ces \$800. C'est impossible; ils ne peuvent pas y parvenir. Pourtant je n'ai pas réussi, dans mes demandes au ministre des Douanes, à faire augmenter le salaire de ces hommes. Ils devraient être augmentés. On pourra dire que, dans quelques cas, ces agents ne sont pas nécessaires. C'est peut-être vrai dans quelques villes; mais, quand il n'y a que six agents de douane dans une circonscription aussi étendue que la mienne, on ne peut pas dire que le service est encombré. Ces hommes